

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01529

Numéro SIREN : 337 643 795

Nom ou dénomination : CYBERGUN

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 22075

**CYBERGUN**  
société anonyme au capital de 27.781.612,86 euros  
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre  
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 25 SEPTEMBRE 2018**

---

L'an deux mille dix-huit,  
Le 25 septembre,  
À 17 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis au siège de la Société sur convocation faite par le conseil d'administration.

À cet effet, un avis de réunion valant convocation a été inséré dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 20 août 2018 (n° 100) et un avis de convocation a été publié dans le journal d'annonces légales *Affiches parisiennes* du 22 août 2018 (n° 67). En outre, des lettres simples de convocation ont été adressées aux actionnaires dont les titres sont nominatifs le 10 septembre 2018.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués et sont présents à l'assemblée générale.

Conformément à l'article R225-95 du Code de commerce, une feuille de présence a été signée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée procède alors à la composition de son bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hugo Brugière, vice-président du conseil d'administration et directeur général de la Société (le « **Président** »).

La société HBR Investment Group S.A.S., représentée par Monsieur Baudouin Hallo, et Madame Laetitia Tausch sont désignées scrutateurs de l'assemblée, en tant que membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Monsieur Jean-Baptiste Roy est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10 971 048 actions sur les 30 783 945 actions ayant le droit de vote, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote et plus du tiers des actions ayant le droit de vote. Le bureau constate donc que le quorum est atteint tant pour l'assemblée générale ordinaire que pour l'assemblée générale extraordinaire.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

(...)

Le Président indique qu'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de points ou de nouveaux projets de résolutions émanant des actionnaires.

Il rappelle, en conséquence, que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**À titre ordinaire**

(...)

**CYBERGUN**  
société anonyme au capital de 27.781.612,86 euros  
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre  
(la « Société »)

10. Prise d'acte de la fusion entre ADH Experts et Fiteco et poursuite du mandat de commissariat aux comptes par Fiteco

**À titre extraordinaire**

(...)

**À titre ordinaire**

25. Pouvoirs pour formalités

Le Président fait alors une brève allocution aux actionnaires et déclare la discussion ouverte. S'en suit alors un échange entre le Président et les actionnaires.

En application de l'article L823-12 du Code de commerce, les commissaires aux comptes attirent l'attention de l'assemblée générale sur le fait que celle-ci ne se tient pas conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce, ce dont l'assemblée générale prend acte.

Après cet échange, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

**À titre ordinaire**

(...)

***Dixième résolution*** (Prise d'acte de la fusion entre ADH Expert et Fiteco et poursuite du mandat de commissariat aux comptes par Fiteco)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- **prend acte** de la fusion entre ADH Experts et Fiteco, par absorption de la première par la seconde ;
- **prend acte** et, en tant que de besoin, décide que le mandat de commissariat aux comptes confié à ADH Experts est poursuivi par Fiteco.

<b><i>Résultat des votes</i></b>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
<i>10 971 633</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Cette résolution est donc **adoptée**.

(...)

**CYBERGUN**  
société anonyme au capital de 27.781.612,86 euros  
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes  
337 643 795 R.C.S. Nanterre  
(la « **Société** »)

*Vingt-cinquième résolution (Pouvoirs pour formalités)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

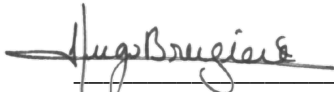
<i>Résultat des votes</i>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
10 971 633	0	0

Cette résolution est donc **adoptée**.

\* \* \*

\*\*\*\*\*

Extrait certifié conforme.

  
**Hugo Brugière**  
Président de l'assemblée